



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000903

Séance du jeudi 15 octobre 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Étaient présents : Amagney : Thomas JAVAUX Arguel ; André AVIS Audeux ; Françoise GALLIOU Auxon-Dessous ; Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus ; Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney ; Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon ; Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport 2.6), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (jusqu'au rapport 2.6), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 1.1.1), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Nohza MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Jacquiline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.8), Béatrice RONZI, Jean-Claude ROY (à partir du rapport 2.7 et jusqu'au rapport 3.7), Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 2.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Boussières ; Bertrand ASTRIC, Roland DEMESMAY
Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy ; Philippe SIMONIN Chalezeule ; Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE Champagney ;
Claude VOIDEY Champvans les Moulins ; Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc ; Philippe GUILLAUME Chauconne ;
Bernard VOUGNON Chaudfontaine ; Christiane BEUCLER (représentée par Jacky LOUISSON) Chemaudin ; Bruno COSTANTINI
Dannemarie sur Crête ; Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz ; Sylvaine BARASSI Ecole Valentin ; André BAVEREL,
Yves GUYEN Fontain ; Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois ; Claude PREIONI Gennes ; Jean SIMONDON (à partir du rapport 9.1)
Grandfontaine ; François LOPEZ La Chevillotte ; Jean PIQUARD La Vèze ; Jacques CURTY Le Gratteris ; Cédric LINDECKER
Mamirolle ; Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux ; Bernard BECOULET,
Brigitte VIONNET Miserey Salines ; Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon ; Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER),
Pierre CONTOZ Montferrand le Château ; Marcel COTTINY Morre ; Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET Nancray ;
Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET Noironte ; Bernard MADOUX Novillars ; Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey ;
Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey ; Robert STEPOURJINE Pouilly les Vignes ; Jean-Michel FAIVRE Rancenay ;
Michel LETHIER Roche lez Beaupré ; Stéphane COURBET (jusqu'au rapport 5.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO)
Routelle ; Claude SIMONIN Saône ; Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Scrc les Sapins ;
Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay ; Jean-Yves PRALON Thise ; Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise ;
Jean-Michel MAY Torpes ; Bernard LAURENT Vaire Arcier ; Patrick RACINE Vaire le Petit ; Michèle DE WILDE Vaux les Prés ;
Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.2.1).

Étaient absents : Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI,
Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Frank MONNEUR, Elisabeth PEQUIGNOT,
Jean ROSSELOT Beure ; Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Chaleze ; Christophe CURTY Champoux ; Thierry CHATOT
Chatillon le Duc ; Denis GALLET Chemaudin ; Gilbert GAVIGNET Franois ; Françoise GILLET Grandfontaine ;
Laurent SANSEIGNE Larnod ; Gisèle ARDIET Mazerolles le Salin ; Daniel PARIS Montferrand le Château ; Pascal DUCHEZEAU
Osselle ; Jacques MENIGOZ Pirey ; Jacques COINTET Pouilly les Vignes ; Jean-Marc BOUSSET Pugey ; Marie-Noëlle LATHULIERE
Vorges les Pins ; Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE, P. BONTEMPS (à partir du rapport 2.7), F. BRANGET, B. CYPRIANI, E. DUMONT (à partir du rapport 2.7), JP. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, F. MONNEUR, E. PEQUIGNOT, J. ROSSELOT, JC. ROY (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), C. CURTY, F. GILLET, D. PARIS, JM. BOUSSET.

Mandataires : JJ. DEMONET, F. ALLEMANN, J. PANIER (à partir du rapport 2.7), P. BONNET, E. ALAUZET, YM. DAHOUI (à partir du rapport 2.7), P. CONTOZ, N. MOUNTASSIR, D. POISSENOT, C. GELIN, E. SASSARD, N. BODIN (jusqu'au rapport 2.6 et à partir du rapport 3.8), S. COURBET, F. LOPEZ, C. PREIONI, JM. FAIVRE.

Objet : Salon Graines de Créateur - Edition 2009

Salon Graines de Créateur - Edition 2009

Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014	Montant prévu BP 2009 : 77 000 € (enveloppe globale)
Très petites entreprises	Montant de l'opération : 10 000 €

Résumé :

Le présent rapport porte sur la demande de participation financière de la CAGB à l'organisation, par Développement 25, de l'édition 2009 du salon Graines de Créateur à Micropolis Besançon. Il est proposé une subvention de 10 000 €, comparable à 2008 (12 000 € sollicités).

Graines de Créateur, forum dédié à la création et à la reprise d'entreprise se déroulera le 2 octobre 2009 à Besançon Micropolis.

Organisé par Développement 25, Graines de créateur rassemble sur un même lieu l'ensemble des acteurs de la création / reprise d'entreprise : organismes d'accompagnement, banques, collectivités locales, pour faciliter, encourager et valoriser l'esprit d'entreprise et apporter des réponses concrètes aux porteurs de projet.

Des aides financières sont accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs. Les visiteurs sont accueillis de 9 heures à 18 heures (entrée libre et gratuite).

L'édition de Décembre 2007 a accueilli 432 visiteurs (contre 750 visiteurs en 2006). 64 % sont originaires du bassin d'emploi de Besançon. En outre, 360 personnes ont assisté à une conférence et/ou à une table ronde.

La cartographie du porteur de projet est la suivante : un homme, âgé de 30 à 40 ans, actif, avec une idée de création d'entreprise au stade de l'idée et souhaitant démarrer seul.

50 exposants se sont répartis en 12 pôles distincts afin de faciliter l'accès à l'information et favoriser la concrétisation et la pérennisation des projets d'entreprises :

Pôle idée - adéquation homme/projet, Pôle étude de marché, Pôle emploi, Pôle accompagnement, Pôle comptable, Pôle protection sociale, Pôle implantation, Pôle financements, Pôle concrétisation, Pôle innovation, Pôle chefs d'entreprises, Pôle reprise.

En 2007, 12 000 dépliants et 6 000 affiches format A3 ont été diffusés auprès de porteurs de projet et des prescripteurs (banques, experts-comptables, communes...) et 500 guides du créateur ont été distribués.

Le salon, qui est désormais une manifestation attendue et appréciée par les porteurs de projet, a fait l'objet d'une couverture médiatique importante (presse écrite et audiovisuelle).

Le salon Graines de Créateur s'inscrit dans le cadre du soutien à la création-reprise d'entreprises qui constitue un axe fort de la politique du Grand Besançon en matière de développement économique.

Développement 25 sollicite en 2009 un soutien financier à hauteur de 12 000 € contre 10 000 € précédemment, l'organisation du salon ne bénéficiant plus de crédits FSE. Compte tenu du fait que le salon Graines de Créateur n'évolue pas cette année et conserve son mode de fonctionnement et ses animations habituelles, il est proposé que la contribution financière du Grand Besançon soit maintenue à 10 000 €.

BUDGET PREVISIONNEL

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Location salle	7 100	Conseil Régional	15 000
Aménagement stand	18 000	Conseil Général	12 000
Animation/Accueil	1 700	CAGB	12 000
Communication dont : - impression : 3 800 - objets pub. : 500 - radio : 3 200 - pack presse : 15 000 - relations presse : 4 000	26 500	Participations volontaires exposants	8 800
Dépenses diverses : - restauration : 3 600 - affranchissement : 2 500 - techn./sécu : 2 000 - divers : 2 000	10 100	Autofinancement Développement25	23 600
Ingénierie Développement 25	8 000		
TOTAL	71 400	TOTAL	71 400

MM. GALLIOT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le versement d'une participation financière de 10 000 € à Développement 25, agence économique du Doubs, au titre de l'organisation de l'édition 2009 du Salon Graines de Créateur,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 123

Contre : 0

Abstention : 0 **RECU 23.OCT 2009**

Pour extrait conforme,

Le Président



CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT SALON GRAINES DE CREATEUR 2009

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 15 octobre 2009, d'une part

et,

L'organisme bénéficiaire, dénommé Développement 25 dont le siège est situé 37 rue Battant à Besançon, et représenté par son Président M. Gérard GALLIOT, d'autre part.

Préambule

Graines de Créateur, forum dédié à la création et à la reprise d'entreprise s'est déroulé le 2 octobre 2009 à Besançon Micropolis.

Organisé par Développement 25, Graines de créateur a rassemblé sur un même lieu l'ensemble des acteurs de la création / reprise d'entreprise : organismes d'accompagnement, banques, collectivités locales, pour faciliter, encourager et valoriser l'esprit d'entreprise et apporter des réponses concrètes aux porteurs de projet.

Des aides financières ont été accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Conseil Régional de Franche-Comté et le Conseil Général du Doubs. Les visiteurs ont été accueillis de 9 heures à 18 heures (entrée libre et gratuite).

50 exposants se sont répartis en 12 pôles distincts afin de faciliter l'accès à l'information et favoriser la concrétisation et la pérennisation des projets d'entreprises :

Pôle idée - adéquation homme / projet, Pôle étude de marché, Pôle emploi, Pôle accompagnement, Pôle comptable, Pôle protection sociale, Pôle implantation, Pôle financements, Pôle concrétisation, Pôle innovation, Pôle chefs d'entreprises, Pôle reprise.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre de l'édition 2009 du salon Graines de Créateur d'entreprise qui s'est déroulé le 2 octobre 2009 à Besançon Micropolis.

Article 2 – Engagement de l'organisme bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objectif,
- utiliser la subvention versée par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon aux seuls objets de l'article 1^{er},
- transmettre à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon le bilan quantitatif et qualitatif de la manifestation, le compte-rendu financier de la manifestation, ainsi que le bilan comptable de l'année, au plus tard dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice pour lequel a été attribuée la subvention,
- citer la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon comme partenaire dans l'opération de communication sur la manifestation ou l'action et tout support de communication utilisé par le bénéficiaire de la subvention (bulletins, affichages, invitations, kakémonos, encarts publicitaires,...).

Article 3 – Engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage à soutenir la manifestation salon Graines de Créateur 2009 par le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 €, conformément à la délibération du Conseil de Communauté du 15 octobre 2009.

En aucun cas, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon ne prendra en charge un éventuel déficit de la manifestation.

Article 4 – Modalités de versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois, au compte ouvert au nom de l'organisme, après le déroulement de la manifestation.

Article 5 – Dispositions particulières de contrôle

Le bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation de l'action et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Il tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à l'article 2 de la présente convention pourra avoir pour effets :

- l'interruption de l'aide financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non-prise en compte des demandes de subvention ultérieurement présentées par l'organisme.

Article 6 – Responsabilités – Assurance

Les activités de l'organisme sont placées sous sa responsabilité exclusive.

En cas de mise à disposition de matériel par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le bénéficiaire s'engage à contracter toutes les assurances nécessaires.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 8 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2009.

Article 9 – Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif de Besançon.

Article 10 – Délégation d'attribution

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

Fait en trois exemplaires, à le

Le Président de Développement 25,

Gérard GALLIOT

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET